



**PLAN DE GESTION DE  
LA SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES EAUX DE  
TOULOUSE MÉTROPOLE**

Chaque jour, l'essentiel.



**eau de toulouse métropole**  
SERVICE PUBLIC | EAU & ASSAINISSEMENT



Usine de Pech David

# Présentation générale

## du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

**Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) est une approche préventive qui vise à identifier et à maîtriser les risques pouvant compromettre la qualité de l'eau depuis la ressource jusqu'au robinet des consommateurs.**

Le plan de Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux doit être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur avant le 12 juillet 2027 pour les zones de captage et le 12 janvier 2029 pour la production et la distribution (arrêté du 3 janvier 2023).

Le premier Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux sur Toulouse Métropole est élaboré en mai 2025. Il concerne les zones de captage ainsi que les installations de production et de distribution de l'eau destinée à la consommation humaine.

### À savoir

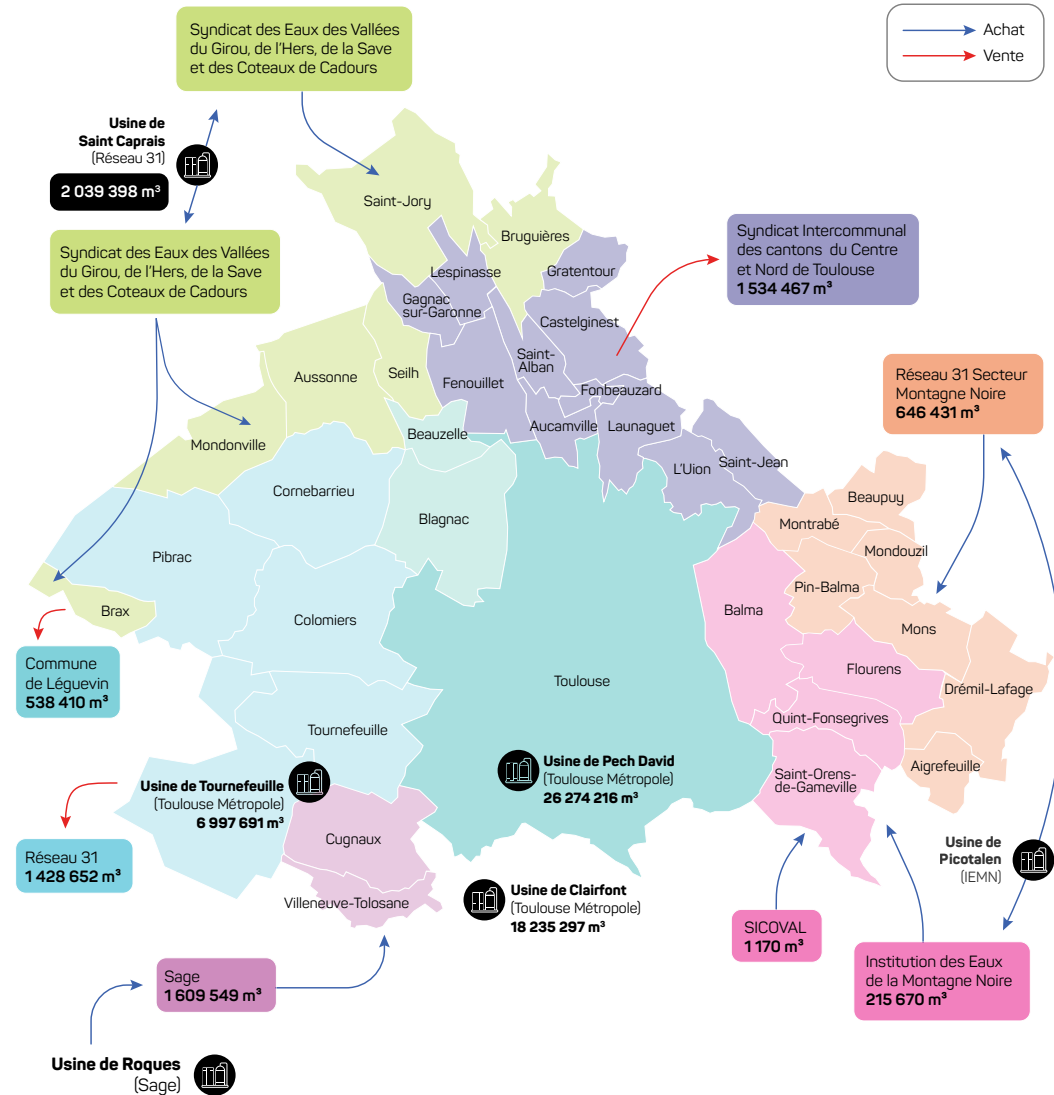
Ce plan sera suivi et révisé annuellement par un comité de suivi avec les services de l'État, qui permettra de réactualiser les risques encourus sur le territoire ainsi que les actions de prévention associées.

# Périmètre du système d'eau potable

## concerné par le PGSSE



### Bilan des volumes d'eau mis en distribution en 2024



# Bilan global de la qualité de l'eau distribuée

## Les principaux paramètres surveillés

### La bactériologie

Le contrôle bactériologique s'assure de l'absence de germes pathogènes susceptibles de porter atteinte à la santé des usagers. Il s'agit notamment du suivi de la flore saprophyte, de bactéries coliformes, de bactéries revivifiables, d'Escherichia Coli, des entérocoques fécaux, des bactéries et spores sulfito-réductrices...

### Les nitrates

La réglementation fixe une limite de qualité à 50 mg/L, afin de protéger les populations les plus fragiles. Dans de rares cas, les nitrates ingérés, transformés en nitrites, peuvent provoquer un empoisonnement aigu en limitant le transport de l'oxygène dans le sang. La concentration moyenne mesurée dans l'eau de Toulouse Métropole est de 4,23 mg/l.

### Les pesticides

La réglementation fixe une limite de qualité de 0,1 µg/L pour les pesticides par substance individuelle et de 0,5 µg/L pour la somme des pesticides recherchés. La valeur maximale mesurée dans l'eau de Toulouse Métropole pour une substance individuelle (le Cholorothalonil R471811) est de 0,08 µg/l.

### La dureté et le pH

L'Eau de Toulouse Métropole est une eau douce, peu calcaire à pH neutre. Au contact des roches et des sols, l'eau se charge en sels minéraux dans des proportions différentes selon les régions. Le titre hydrotimétrique ou dureté de l'eau est l'indicateur de la minéralisation de l'eau. Une eau dure ou très dure laisse des dépôts dans les installations sanitaires, tandis qu'une eau trop douce peut entraîner des phénomènes de corrosion. À Toulouse Métropole, l'eau distribuée est douce, donc peu calcaire, sans toutefois entraîner des problèmes de corrosion des installations.

### L'aluminium

Des sels d'aluminium sont utilisés dans le traitement de potabilisation de l'eau pour coaguler les matières en suspension d'origine minérale ou organique présentes dans les ressources. La réglementation fixe une référence de qualité de 200 µg/L d'aluminium total dans l'eau distribuée. La concentration moyenne mesurée dans l'eau de Toulouse Métropole est de 31,9 µg/l.



## Conformité des analyses du contrôle sanitaire par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie

Le contrôle officiel réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) comprend 146 analyses annuelles en sortie des 3 usines de production d'eau potable, 1 036 analyses annuelles sur le réseau d'eau potable.

### La conformité de ces analyses est présentée ci-dessous :

Paramètres avec limites de qualité	2022	2023	2024
Qualité bactériologique	100 %	100 %	99,8 %*
Qualité physico-chimique	100 %	100 %	100 %

\* En 2024, 2 prélèvements se sont révélés non conformes, l'un sur le paramètre Escherichia Coli à Tournefeuille et l'autre sur le paramètre Entérocoques à Seilh, sans conséquence connue pour la santé.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire réglementaire font l'objet d'une synthèse communale affichée en mairie et transmise chaque année aux abonnés avec leur facture d'eau.

## SURVEILLANCE RÉALISÉE PAR EAU DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Eau de Toulouse Métropole met en place une surveillance complémentaire au contrôle sanitaire pour assurer la distribution en permanence d'une eau de qualité comprenant :

**327** analyses annuelles en sortie des 3 usines de production d'eau potable.

**1727** analyses annuelles sur le réseau d'eau potable.



**AUTRES PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES RECHERCHÉS :**  
le fer, le plomb, le nickel, les chlorates, le bromoforme, le chloroforme, etc.



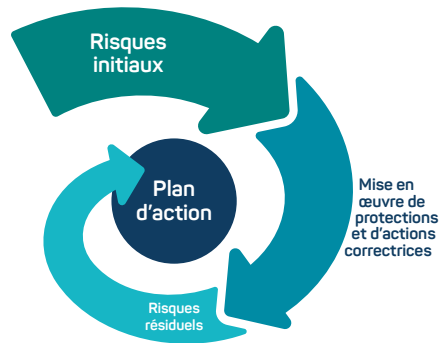
La synthèse de la qualité de l'eau distribuée, élaborée par l'ARS est disponible sur le site via ce QRcode

# Résumé

## du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux

Le Plan de Gestion et de Sécurité Sanitaire des Eaux est une démarche d'amélioration continue qui vise à réduire les risques pour l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine.

Pour cela, cette démarche s'appuie sur une première étape de diagnostic des risques (évaluation initiale des risques, identification des actions déjà mises en place et réévaluation des risques, dits résiduels), à l'issue de laquelle, une seconde phase d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan d'action pour réduire les risques résiduels est menée.



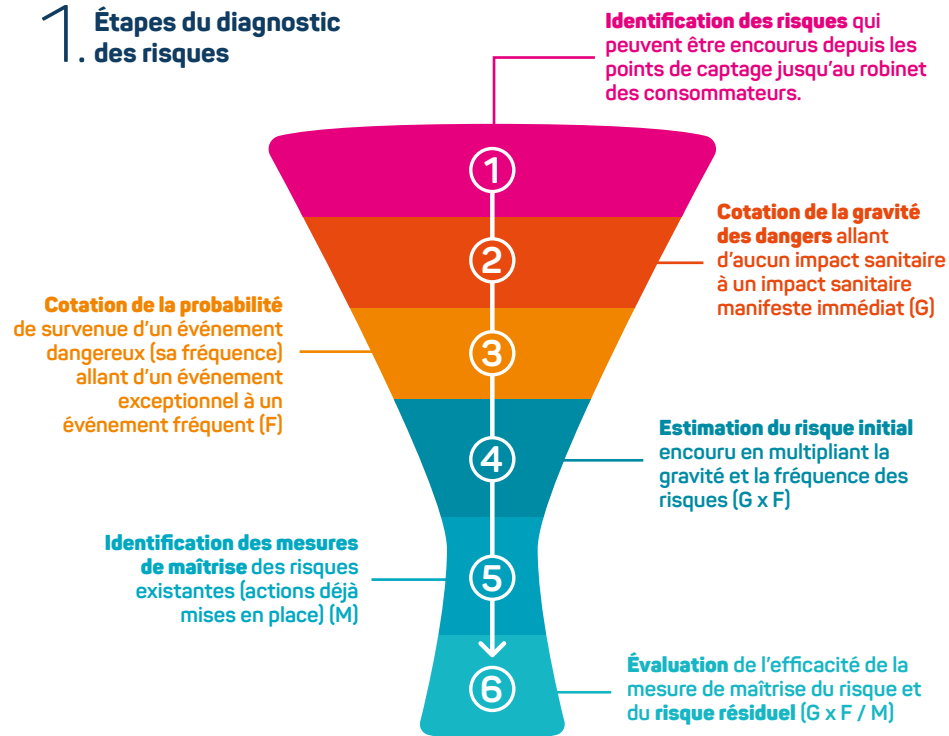
Une fois les risques identifiés, ils sont classés en fonction de leur gravité et de la fréquence à laquelle ils pourraient survenir. Cela permet une première évaluation du risque encouru, que l'on nomme Risque initial.

Cette évaluation des risques est ensuite reconduite en prenant en compte les protections ou les actions déjà mises en place, pour voir si elles suffisent à réduire

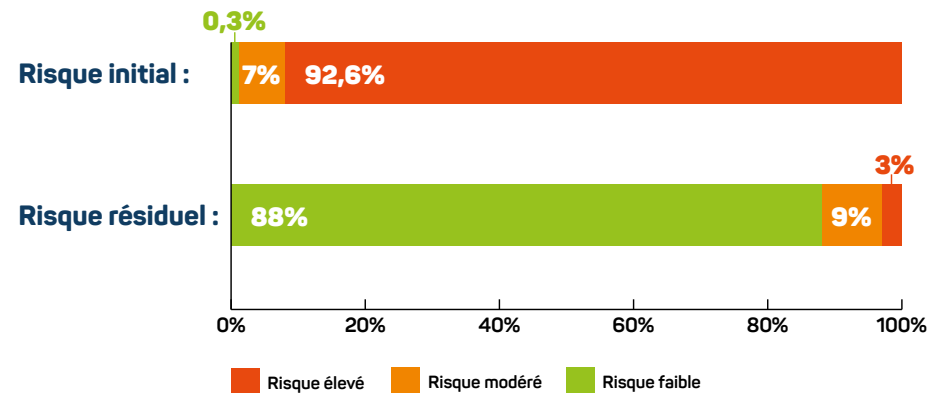
le danger. Cette seconde évaluation est nommée : Risque résiduel.

Les conclusions de l'évaluation initiale des risques et des risques résiduels actuels (en prenant en compte les actions et protections déjà mises en place) sur le territoire de Toulouse Métropole sont présentées ci-dessous.

### 1. Étapes du diagnostic des risques



### Conclusions de l'évaluation initiale des risques et des risques résiduels actuels sur le Territoire de Toulouse Métropole :





À l'issue de ce travail de diagnostic, Eau de Toulouse Métropole a défini un plan d'action qui permettra de diminuer les risques résiduels élevés et modérés.

## 2. Élaboration et mise en œuvre du plan d'action

L'analyse des risques sur le territoire de Toulouse Métropole a permis d'identifier **80 actions** pour mieux protéger la qualité de l'eau potable, depuis son prélèvement jusqu'à sa distribution.

Ces actions sont organisées autour de **6 grands axes** qui sont :

- 1 > La qualité de l'eau
- 2 > La sécurisation (de l'approvisionnement, des sites et des ressources)
- 3 > La maîtrise des consommations (poteaux incendie et puisage sur bornes)
- 4 > La prévention (des casses de canalisations et fuites et la gestion de crise)
- 5 > La gestion et pérennisation des systèmes (certifications, suivi patrimonial, maintenance et conventions)
- 6 > La communication

### Principaux risques maîtrisés dès à présent

De nombreux risques identifiés sont déjà maîtrisés.

- **Les process de la filière de traitement de l'eau**, par le biais de la certification ISO 22000 (Management de la sécurité des denrées alimentaires).
- **La sécurisation du patrimoine** pour limiter les actes de malveillance, mise en place de protections physiques sur les sites, surveillance par des caméras et contrôles des accès.
- **La gestion des événements exceptionnels** par la mise en place d'exercices de crise, la formation des agents et les plans de continuité d'activité.
- **La rupture d'approvisionnement** en eau potable des abonnés par une inspection régulière des ouvrages, un renouvellement du patrimoine adapté et un suivi quotidien des pressions, des casses et des fuites sur le réseau.

### Mesures phares du plan d'action pour les deux prochaines années

En vue de diminuer les risques résiduels, un plan d'actions a été établi.

- **Mise en service des nouveaux process** de la filière de traitement de l'eau suite aux travaux d'amélioration des usines de production d'eau potable (projet Qualité +) et l'intégration des nouvelles procédures dans le processus de certification de la norme ISO 22000.
- **Adaptation au changement climatique** par la mise en place de systèmes d'extraction d'air, de ventilation ou de climatisation des locaux contenant des équipements sensibles aux trop fortes chaleurs (automates, armoires électriques, variateurs, instrumentation avec de l'électronique etc.).
- **Renforcement de la sûreté et sécurité des sites** et installation de caméras sur les sites pas encore équipés.
- **Mise en œuvre d'un plan d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée** par l'installation de 12 postes de rechloration pour assurer un résiduel de chlore en tout point du réseau.
- **Déploiement et révision annuelle du programme d'autosurveillance** comprenant le suivi régulier des substances dans les ressources et dans les eaux produites.
- **Optimisation du renouvellement des équipements et des ouvrages** basée sur une analyse critique des installations.
- **Communication auprès des usagers pour les informer des bonnes pratiques** et des risques liés au mauvais entretien de leurs installations en cas d'utilisation d'une ressource privée.

### Risques évalués hors du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux

Certains risques, non concernés par le plan d'action actuel, sont intégrés dans les études prospectives d'Eau de Toulouse Métropole.

- **Analyse de l'évolution des cours d'eau** au regard du changement climatique (morphologie, débits etc.) et des évolutions nécessaires des ouvrages de captage.
- **Exploration de ressources en eau alternatives** potentiellement exploitables sur le territoire.
- **Étude de caractérisation des polluants émergents.**

# En quelques mots...

Personne Responsable de la Production  
et Distribution de l'Eau (PRPDE) :  
**Eau de Toulouse Métropole**

Contact : **05 61 201 201**

Périmètre du Plan de Gestion de Sécurité  
Sanitaire des Eaux : **Toulouse Métropole**

**Démarche du PGSSE engagée dès  
2023** sur les zones de captage,  
de production et distribution.

Plan d'action défini et mis en œuvre **à compter  
de 2025** avec une révision annuelle.

Ce document a vocation à informer l'ensemble  
du public desservi par les eaux destinées à  
la consommation humaine sur le territoire de  
Toulouse Métropole. La divulgation d'éléments  
détaillés est volontairement restreinte afin  
de protéger la sécurité publique et garantir la  
conformité aux réglementations en vigueur.

## CONTACT

[eaudetoulousemetropole.fr](http://eaudetoulousemetropole.fr)

**Maison de l'eau**

3 rue d'Alsace-Lorraine - 31000 Toulouse



**eau de toulouse métropole**  
SERVICE PUBLIC | EAU & ASSAINISSEMENT